

# CODE DE VIE DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE 2024-2025

## GESTES MINEURS ET MAJEURS

À l'école des Beaux-Séjours et au service de garde La Rosée, nous nous engageons afin de vivre dans un climat sain et sécuritaire pour tous. Notre code de vie s'appuie sur nos croyances pédagogiques :

- Nous croyons que chaque personne est unique et que le respect est essentiel à un fonctionnement scolaire harmonieux;
- Nous croyons que pour s'épanouir, l'élève doit évoluer dans un milieu sain et sécuritaire;
- Nous croyons qu'un climat calme qui propose des défis favorise la réussite scolaire.

Dans mon ENVIRONNEMENT, j'ai le droit...	COMPORTEMENTS ATTENDUS Je m'engage lorsque...	COMPORTEMENTS INACCEPTABLES
au <b>RESPECT</b>	<p><b>Je me respecte et respecte les autres en paroles et en gestes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• J'agis avec politesse dans mes paroles et mes gestes envers toutes les personnes de l'école;</li> <li>• J'emploie des mots et un ton adéquat pour m'exprimer;</li> <li>• Je suis calme et silencieux aux casiers et dans les corridors;</li> <li>• J'accepte respectueusement les interventions de tous les adultes de l'école et des brigadiers;</li> <li>• Je porte des vêtements appropriés (à caractère non violent et non provocant qui évitent de prôner des valeurs de violence, d'hypersexualisation, d'alcool, de drogues ou de criminalité).</li> </ul> <p><b>Je respecte les règles de la classe, de l'école et du service de garde :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• J'apporte des collations nutritives. Je laisse à la maison la gomme, les friandises, boissons énergisantes, etc.;</li> <li>• Je laisse à la maison tous les objets personnels; cellulaire et autres appareils mobiles (sauf s'il est requis par un état de santé ou besoins particuliers), appareils électroniques, cartes de tous genres, jouets, argent personnel et tout autre objet pouvant amener du taxage ou des conflits.</li> </ul>	<p><b>Je commets un agir quand...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je refuse l'intervention d'un adulte;</li> <li>• Je tiens des propos irrespectueux;</li> <li>• Je porte des vêtements inadéquats pour un milieu scolaire ou porteurs de messages de violence;</li> <li>• Je répands des rumeurs ou je commère;</li> <li>• Je brise une réputation ou j'y nuis;</li> <li>• Je ridiculise, dénigre, fais du chantage, me moque, exclus ou menace d'un acte de violence;</li> <li>• J'envoie un message préjudiciable, y compris dans le cyberspace;</li> <li>• Je commets une impolitesse;</li> <li>• Je provoque volontairement une désorganisation de la classe;</li> <li>• J'endommage volontairement les biens personnels;</li> <li>• J'agresse physiquement, vole ou fugue;</li> <li>• Je fume, consomme des drogues ou de l'alcool;</li> <li>• J'apporte des objets dangereux;</li> <li>• Tout autre comportement inacceptable portant atteinte au respect, à la sécurité, au climat et à un environnement propice aux apprentissages;</li> <li>• Tout autre acte qui pourrait constituer des comportements d'intimidation ou de violence.</li> </ul>
d'être en <b>SÉCURITÉ</b>	<p><b>Partout et en tout temps, j'agis de façon sécuritaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je demeure à l'intérieur des limites de la cour;</li> <li>• Je circule dans l'école en marchant;</li> <li>• J'arrive à l'école aux heures de surveillance et en classe à temps;</li> <li>• Au son de la cloche, j'évite de flâner aux casiers, aux toilettes, dans les corridors et sur la cour;</li> <li>• Je quitte sans tarder la cour d'école, après la classe (le midi et le soir);</li> <li>• Je pose des gestes qui assurent ma sécurité et celle des autres;</li> <li>• Je laisse à la maison les objets dangereux.</li> </ul>	<p><b>Quelques précisions (art. 76, LIP<sup>1</sup> 2012) :</b></p> <p><i>Article 76 (2°) :</i> « Tout <b>geste et échange</b> proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. »</p> <p><i>Article 76 (3°) :</i> « Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève. »</p>
de vivre dans un <b>ENVIRONNEMENT</b> et un <b>CLIMAT</b> sain et propice aux apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je prends soin de mon environnement et de tout le matériel mis à ma disposition ainsi que de celui des autres;</li> <li>• Je laisse les lieux propres partout où je passe;</li> <li>• Je prends soin des aménagements intérieurs et extérieurs;</li> <li>• J'effectue le travail demandé;</li> <li>• Je respecte les règles de vie de l'école et de la classe.</li> </ul>	

<sup>1</sup> Loi sur l'instruction publique

## DÉMARCHES D'APPLICATION DU CODE DE VIE

**La collaboration et l'intervention des parents sont essentielles pour aider le jeune à comprendre l'impact de ses actions et éviter que la situation ne se dégrade.**

« Lors d'un **manquement majeur**, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève. »

UN GESTE MINEUR	UN GESTE MAJEUR
<p><b>UN GESTE MINEUR, c'est un comportement et/ou une parole, etc.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui agace;</li> <li>• Qui provoque de l'agitation;</li> <li>• Qui provoque un retard dans le fonctionnement de la classe et/ou des apprentissages;</li> <li>• Qui est non sécuritaire : pour s'amuser ou pour faire semblant.</li> </ul>	<p><b>UN GESTE MAJEUR, c'est un comportement et/ou une parole inacceptable avec...</b></p> <p><b>Sans incidence légale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir mineur récurrent ayant un effet négatif sur le jeune et les autres;</li> <li>• Non-respect chronique des règles habituelles de la classe, l'école et/ou du service de garde (geste récurrent);</li> <li>• Situation de crise ou désorganisation volontaire dans la classe et/ou dans l'école (refus d'obtempérer, impolitesse grave ou incitation à la bagarre);</li> <li>• Gestes vulgaires et/ou à caractère sexuel.</li> </ul> <p><b>Avec incidence légale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agresser verbalement, physiquement et/ou sexuellement;</li> <li>• Menacer-intimider-cyberintimidation (taxage, harcèlement, chantage, etc.);</li> <li>• Répandre des rumeurs, commérer, briser une réputation ou y nuire;</li> <li>• Vol, feu et vandalisme;</li> <li>• Posséder ou consommer du tabac (incluant la cigarette électronique), drogue ou boisson alcoolisée;</li> <li>• Fuguer et s'exhiber;</li> <li>• Posséder ou utiliser un objet à des fins dangereuses.</li> </ul>
LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT POSSIBLE	LES ÉTAPES ET MESURES DE SOUTIEN, D'ENCADREMENT ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES POSSIBLES
<p><b>Avertissement verbal et rappel du code de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'écart de conduite est consigné;</li> <li>• Information donnée aux parents par courriel, par l'agenda ou par téléphone;</li> <li>• Réflexion écrite;</li> <li>• Rencontre individualisée;</li> <li>• Participation à un geste de réparation;</li> <li>• Participation à des activités d'enseignement des habiletés sociales;</li> <li>• <b>Toute autre mesure de soutien ou d'encadrement pertinente selon la situation.</b></li> </ul>	<p><b>LES ÉTAPES :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Exiger l'arrêt</b> du comportement en personnalisant l'intervention.</li> <li>2. <b>Nommer</b> le comportement. Mettre un mot sur le type de comportement observé et nommer l'impact possible d'un tel acte.</li> <li>3. <b>Orienter</b> vers les comportements attendus.</li> <li>4. <b>Évaluer</b> la situation et prendre les informations nécessaires.</li> <li>5. <b>Régler</b> la situation afin d'apporter un soutien aux personnes concernées.</li> <li>6. <b>Faire un suivi et consigner</b> dans le but de s'assurer que l'incident ne se répétera pas et de déterminer si le mode de règlement a donné les résultats escomptés.</li> </ol> <p><b>LES MESURES POSSIBLES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt d'agir;</li> <li>• Retrait de l'activité;</li> <li>• Appel téléphonique aux parents;</li> <li>• Rencontre avec la direction en présence d'un parent;</li> <li>• Réflexion et geste de réparation;</li> <li>• Suspension interne ou externe (avec réintégration par la direction en présence d'un parent si à l'externe);</li> <li>• Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol;</li> <li>• Déplacement supervisé;</li> <li>• Plan d'action ou plan d'intervention;</li> <li>• Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté;</li> <li>• Signalement à la DPJ;</li> <li>• Signalement à la Sûreté du Québec;</li> <li>• <b>Toute autre mesure disciplinaire pertinente selon la situation.</b></li> </ul> <p><b>Selon l'article 96,27, LIP :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transfert d'école;</li> <li>• Demande d'expulsion du Centre de services scolaires des Phares.</li> </ul>

# Définitions

## Conflit



- Une opposition ou une dispute entre deux ou plusieurs personnes qui se heurtent à des idées ou à des opinions divergentes (Larousse, 2023).
- Présence de sentiment de colère/frustration les uns contre les autres.
- Ici, une recherche de solutions pacifiques sera encouragée
- **Mots clés** : inconfort de part et d'autre, bidirectionnel.

## Intimidation



- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement (cyberespace), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP art.13)
- **Mots clés** : répétition, inégalité des rapports de force, engendre un sentiment de détresse.

## Agressivité



- Une pulsion ou une énergie qui varie en intensité selon la personne.
- Elle peut être positive quand elle permet à la personne de performer. Elle devient négative lorsqu'elle se transforme et se manifeste par une agression (verbale, physique, matérielle ou psychologique).  
*Ref: J. Bourdeau, 2016*
- **Mot clé** : pulsion

## Violence



- Toute manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologie ou sexuelle) exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP art.13)
- **Mot clé** : intention

## Actes de violence à caractère sexuel (AVCS)



- Toute force de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre conduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.
- Référence à la définition de la violence à caractère sexuel inscrite à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements*.

**J'appose mes initiales ou ma signature à la suite de la lecture du code de vie de l'école et du service de garde :**

Dans mon rôle d'élève, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter : \_\_\_\_\_

Dans mon rôle de parents, j'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à collaborer à son application : \_\_\_\_\_

Dans mon rôle de membre de l'équipe-école, j'ai pris connaissance des signatures : \_\_\_\_\_